



# Info Servion

Information périodique de la Municipalité

Juillet 2018



## Fête nationale 2018 Les Cullayes



La Municipalité de Servion a le plaisir de vous convier à participer à la fête nationale 2018 qui se déroulera aux Cullayes

**le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018**

*(par beau temps sur la place des 2 Tilleuls et en cas de pluie à la salle communale).*

### Programme des festivités

avec restauration (grillades – salades – glaces – etc.) durant toute la journée.

- ✓ dès 09h00 : Tournoi de pétanque.
- ✓ 11h – 16h : Tournoi de volley ball « humoristique » (par équipes de 4 personnes - sans limite d'âge).  
**\*Inscriptions pour les tournois de pétanque et de volley ball : sur place par ou par courriel à [burns.family@bluewin.ch](mailto:burns.family@bluewin.ch) ou 079/238.96.06.**
- ✓ 17h00 : MEGA bataille de bombes à eau ouverte à tous âges (5'000 bombes).
- ✓ dès 18h00 : **Ambiance musicale avec Marcel Berthoud et son accordéon.**
- ✓ 18h 30 : Levée des danses par la Jeunesse de Les Cullayes-Montpreveyres.
- ✓ 20h00 : Résultats des tournois de pétanque et de volley ball.  
Verre de l'amitié offert par la Commune suivi de la partie officielle et du message du Syndic, Monsieur Cédric Matthey.
- ✓ 21h30 env. : Cortège des enfants, feu de joie et feu d'artifice.  
*(un bracelet fluorescent sera offert à tous les enfants).*

L'organisation de cette journée a été confiée au Comité des fêtes et à la Jeunesse de Montpreveyres - Les Cullayes que la Municipalité remercie chaleureusement pour leur disponibilité et leur investissement.

Nous nous réjouissons de partager ce moment festif, convivial et chaleureux avec vous *(vos proches et amis sont bien entendu les bienvenus).*

# Révision des citernes

## Information et rappel aux propriétaires

**Les bases légales auxquelles vous pouvez vous référer sont :**

- ✓ La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)
- ✓ L'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)
- ✓ Les directives cantonales d'application de la (LEaux) relative aux installations de stockage de liquides pouvant les polluer, du 1<sup>er</sup> décembre 2007

Vous êtes concernés si vous êtes propriétaires des citernes suivantes :

- ✓ **mazout de chauffage ;**
- ✓ **diesel pour véhicules agricoles ;**
- ✓ **essences et diesel dans les stations service**

L'ensemble des réservoirs situés dans les secteurs de protection des eaux, soit les zones "S", restent sous le contrôle de l'administration cantonale et communale (*tâche de haute surveillance*).

Les réservoirs intérieurs dits de « moyennes grandeurs », d'un volume supérieur à 2000 litres, avec bouche de remplissage fixe et les réservoirs enterrés situés dans les secteurs de protection des eaux particulièrement menacés, soit les secteurs "A<sub>u</sub>", restent eux aussi sous le contrôle de l'administration cantonale et communale (*tâche de haute surveillance*).

Les installations enterrées ou non, situées dans le reste du territoire, à savoir les secteurs üB, sont dorénavant placées sous la seule responsabilité des propriétaires. Il en est de même pour les installations composées d'un ou de plusieurs petit(s) réservoir(s) d'un volume maximum de 2000 litres situés dans les secteurs "A<sub>u</sub>".

La tenue du registre communal des réservoirs est maintenue pour toutes les installations, quels que soient les secteurs de protection des eaux. Vous voudrez bien dès lors transmettre au bureau technique communal tous les avis de révision et/ou, le cas échéant, de désaffectation.

La carte des zones et des secteurs de protection des eaux est disponible au bureau technique de la Commune se trouvant dans l'ancien collège de Les Cullayes (rez du Ch. des Moures 2). Sa responsable se tient à votre disposition au 021/903.35.28 ou par mail à l'adresse [technique@servion.ch](mailto:technique@servion.ch) pour répondre à vos questions.

Nous précisons que tout changement de type de chauffage (par exemple mazout par un système à gaz ou de pompe à chaleur) doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Municipalité via le bureau technique communal.



## **Rencontre « Municipalité – Entreprises locales »**

*Le 11 octobre prochain, en étroite collaboration avec Lausanne Région, la Municipalité organise au Café-Théâtre Barnabé une rencontre « Municipalité – Entreprises locales » à laquelle sont conviés les entreprises, les indépendants, les artisans et les agriculteurs de la Commune.*

*Les chefs d'entreprise habitant la Commune, dont le siège social se trouve à l'extérieur, sont également chaleureusement invités à participer à cet évènement.*

*Une « Save the Date » a été envoyée personnellement à chacune et à chacun. Si vous êtes concernés par cet évènement et que vous n'avez pas reçu d'invitation c'est que très probablement vous ne figurez pas dans nos fichiers et nous vous invitons dès lors à contacter le secrétariat communal au 021/903.17.08 qui se fera un plaisir de vous faire suivre l'invitation.*



**Afin de permettre la pose du tapis final, la route cantonale reliant le village de Les Cullayes à celui de Servion sera**

**ENTIEREMENT FERMEE à la circulation du lundi 16 au vendredi 20 juillet 2018**

**Merci de vous référer à la signalisation qui sera mise en place.**



**Le tapis final sur le Chemin du Centre de Servion ainsi que celui sur le nouveau parking communal seront posés durant les vacances scolaires.**

**Lors de ces travaux le chemin et le parking seront interdits à la circulation.**

**Des informations complémentaires seront indiquées sur le site de la Commune et affichées au pilier public. Merci de vous référer à la signalisation qui sera mise en place.**

**Nous tenons à remercier ici chacune et chacun pour la patience et la tolérance dont ils ont fait preuve tout au long de ces deux chantiers.**

## **« Message du Comité de l'Abbaye des Patriotes du Haut Jorat »**

*Le Comité et les membres de l'Abbaye des Patriotes du Haut Jorat vous remercient chaleureusement pour votre présence et votre participation lors des festivités du dernier week-end de juin.*

*Les températures estivales qui nous ont accompagnés nous permettent aujourd'hui de proposer aux habitant(e)s de la Commune, à un prix spécial Abbaye de Fr. 15.-/bouteille, un vin rouge de qualité. Il s'agit de l'« Arpège » produit par Christian Dugon, vigneron/encaveur à Orbe. Un assemblage subtil, élevé en barrique, de Cabernet-Sauvignon noir – Cabertin – Gamaret – Garanoir – Dunkelfelder et Cabernet dorsa.*

**Ce vin peut être commandé (par lots 6 bouteilles au minimum) chez Monsieur Patrice Jordan – 021/903.35.22 ou [jordan@aerovent.ch](mailto:jordan@aerovent.ch)**

## **Pour vos agendas :**

- ✓ **Sortie des Seniors : jeudi 6 septembre 2018**  
*Les Seniors recevront une invitation personnelle durant le mois de juillet.*
- ✓ **Fête du vin cuit et des saveurs du monde : vendredi 5 et samedi 6 octobre 2018**  
*au local de la voirie à Servion (le programme suivra courant septembre).*
- ✓ **Marché artisanal : samedi 15 décembre 2018**  
*à la salle communale des Cullayes, les personnes intéressées peuvent réserver un stand à l'adresse mail : [burns.family@bluewin.ch](mailto:burns.family@bluewin.ch).*



## **Démoussage des toits, désherbage et nettoyage des terrasses**

*Chaque année, en période estivale, des entreprises itinérantes proposent divers travaux d'entretien dont notamment le nettoyage des toitures, des façades et des terrasses, etc.*

*Bien que tentants, ces travaux sont la plupart du temps illégaux car effectués à base de produits toxiques et hautement polluants. Nous vous recommandons de refuser ce démarchage afin d'éviter qu'en tant que commanditaire des travaux vous soyez poursuivi.*

*Toute information à ce sujet peut être communiquée  
à la Police cantonale vaudoise au 021/644.44.44.*

## **Fermeture estivale des bureaux communaux**

**Tous les services de l'administration communale seront fermés  
du lundi 30 juillet au vendredi 10 août 2018 y compris.**

*Si besoin, pensez assez tôt à vos cartes d'identité.*

*En cas d'urgence (uniquement) Monsieur Cédric Matthey, Syndic,  
pourra être atteint au 079/623.52.33.*

*Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bel été.*



**La Municipalité**